

Appel à candidature 2022



Résidence de recherche-création

« Occuper / Habiter. Le temporaire et le lieu comme conditions de création. »

L'École Universitaire de Recherche Creative approaches to public space (EUR CAPS) ouvre, à partir de septembre 2021, un tiers lieu expérimental. Situé au Bois Perrin, à Rennes, dans la friche de l'ancien hôpital pédo-psychiatrique Guillaume Regnier, il accueillera étudiants·es, enseignants·es, chercheurs·es, artistes, associations et publics divers lors des ateliers de recherche et de création, des événements culturels et des rencontres d'intermédiation.

Souhaitant former par la recherche et faire de la recherche par l'action, l'EUR CAPS porte une attention spécifique au contexte. L'occupation temporaire de l'ancienne école et cantine, offre l'opportunité d'une co-habitation avec des familles migrantes logeant sur le site, avec les publics et bénévoles d'une banque alimentaire, ainsi que d'une antenne de la Croix Rouge, etc. La résidence s'inscrit dans cet environnement physique, social et intellectuel, en immersion et en échange avec les usagers·ères.

1. Contexte de la résidence

EUR CAPS

L'École universitaire de recherche Creative approaches to public space est un lieu physique et intellectuel d'expérimentation en matière de recherche, d'enseignement et d'action sur et dans l'espace public.

Elle propose d'articuler et de croiser l'imagination créative, la pensée critique, la collaboration interdisciplinaire et l'action concertée. Pensée comme un incubateur des approches créatives de l'espace public, l'EUR CAPS place les pratiques et les processus créatifs au cœur de son action et interroge les manières dont se fait la recherche, dont se produisent les connaissances et se transmettent les savoirs. Les étudiants·es deviennent acteurs·rices aussi bien de leur formation que de la société dans laquelle ils·elles s'inscrivent.

En s'appuyant sur des partenariats internationaux et locaux, l'EUR ambitionne de produire des synergies nouvelles entre les publics internes et externes à l'université et se donne pour vocation de jouer un rôle actif dans l'espace public.

Elle fonctionnera sur le modèle d'un Open Master, inscrit dans les trois établissements porteurs : l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB), l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) et l'Université Rennes 2. En mettant la recherche en situation d'expérimentation, elle invitera à un travail collaboratif sur les objets de recherche partagés.

Programme structurant du projet Université de Rennes, l'EUR CAPS réunit des enseignants·es et chercheurs·es de 12 Unités de recherche en Arts, Humanités et Sciences Sociales. Soutenue par l'Agence nationale de la recherche, la Région Bretagne et Rennes, Ville et Métropole, elle bénéficie également d'un partenariat fort avec la Maison des sciences de l'homme en Bretagne.

Recherche-création

La résidence s'insère dans le cadre des travaux de l'atelier de recherche « occupation temporaire ». Cet atelier regroupe des étudiants·es, enseignants·es-chercheurs·es, professionnels·elles qui s'intéressent au processus d'occupation des lieux et espaces, mais aussi à ce qu'occuper/s'occuper peut signifier dans les temps contemporains. Une démarche d'expérimentations artistique et scientifique, accompagnées de travaux théoriques (séminaires, publications) ou de séquences d'enseignement, rythmeront les travaux de cet atelier pour l'année 2021-2022.

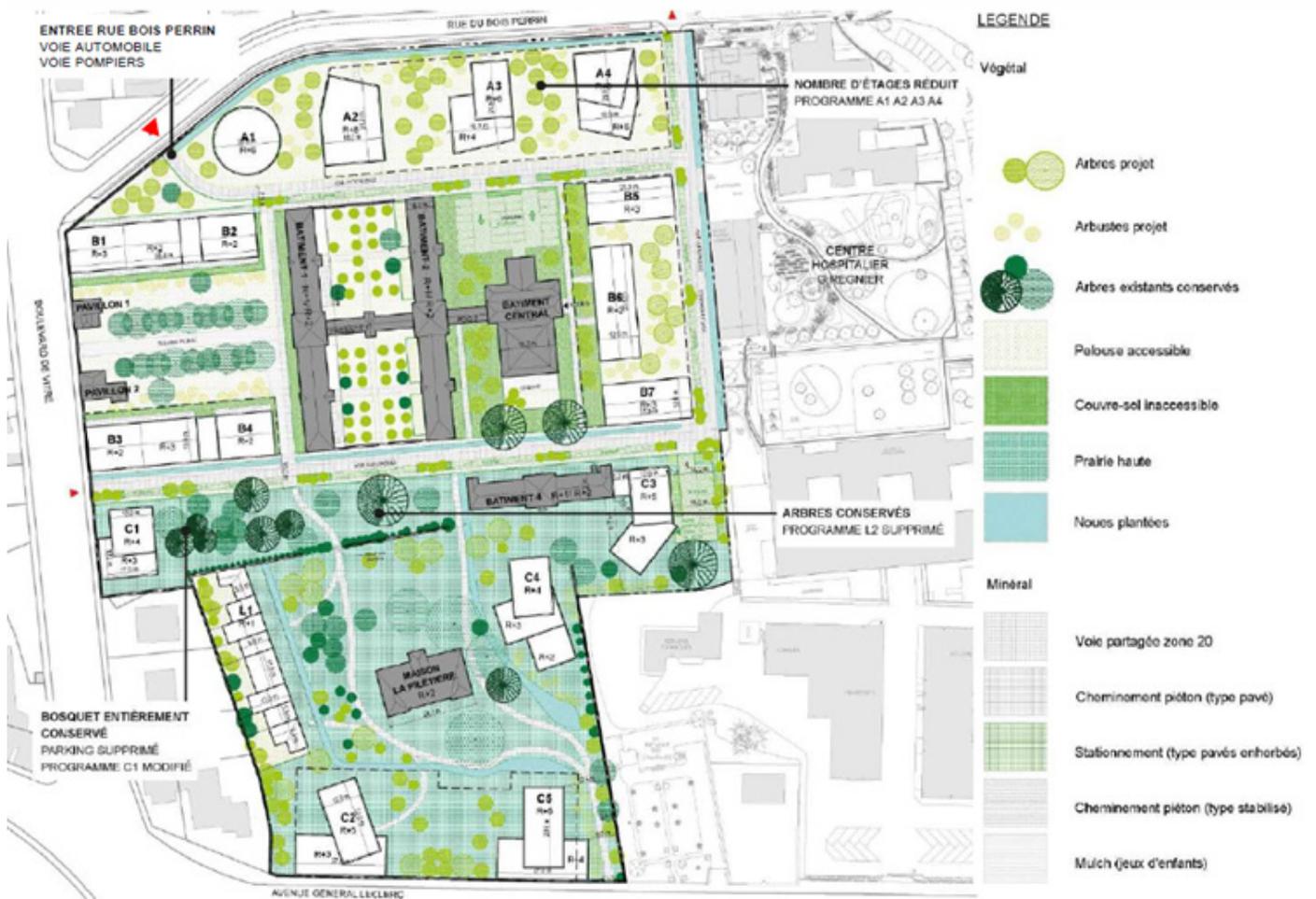
Enseignants·es-chercheurs·es référents·es : Marion Hohlfeldt, Hélène Bailleul, Étienne Delprat, Émeline Jaret.

Collectifs ou associations partenaires : Hôtel Pasteur, Au bout du plongeur, Cuesta, la banque alimentaire...

Bois Perrin : une situation et un territoire en transformation

Depuis mars 2021, la Ville de Rennes met à disposition de l'EUR CAPS un des bâtiments de l'îlot Perrin, un lieu idéal pour lancer les premières actions hors les murs de l'Université. Cet ancien site du centre hospitalier Guillaume REGNIER donnera naissance à un nouveau quartier d'ici 2025. 400 logements, un parc, des équipements sont prévus sur un terrain de 3,7 hectares qui accueillait initialement l'hôpital. L'ensemble architectural conçu dans les années 1920 sera conservé. Les bâtiments qui seront conservés sont occupés par différents collectifs, familles et activités et bénéficient d'une convention d'occupation temporaire avec la Ville de Rennes.

L'EUR CAPS y dispose de deux bâtiments : l'ancienne école (600 mètres carrés sur 3 étages) et l'ancienne cuisine (600 mètres carrés en RDC). Ces bâtiments accueillent différentes activités : enseignements, séminaires, expositions, événements, ateliers, etc.. La présence de l'EUR CAPS se concrétisera progressivement par des projets étudiants, des actions de ses partenaires et des événements, pour connecter la recherche universitaire avec la société.



2. Descriptif de la résidence

La résidence propose à un·e artiste, par l'expérience du lieu et du milieu que constitue le bois Perrin, de déployer un travail plastique et réflexif qui appréhende et interroge ce territoire d'accueil et les dynamiques d'occupation qui s'y déploient.

Le cadre de la résidence étant par définition temporaire, l'artiste accueilli·e sera invité·e à mettre au travail cette expérience en « résidant » en ce lieu en devenir. Au-delà de la situation singulière que constitue l'installation de l'EUR CAPS au Bois Perrin, l'enjeu de cette résidence de recherche-création est le suivant : Occuper / Habiter. Le temporaire et le lieu comme conditions de création. Prenant le contre-pied de toute création collaborative qui demande à s'inscrire dans un processus long afin d'aboutir à la production de « situations », cette résidence souhaite réfléchir les conditions même de la création confrontée à une temporalité courte. Qu'est-ce qui se joue entre l'occupation et l'habitation, à travers une résidence artistique ? Comment faire commun dans un contexte et un territoire inconnu ? Quel dialogue instaurer dans un contexte temporaire, à l'appui d'une recherche artistique ?

Par ses expérimentations et créations artistiques, l'artiste invité·e pourra interroger et mettre au travail les dynamiques de co-présence existantes sur le site, en interaction avec les espaces qui le constituent et les publics qui le fréquentent. La démarche pourra déployer une approche documentaire, co-créative ou interactive, matérielle ou immatérielle, éphémère ou pérenne. Elle se devra de proposer une forme singulière et expérimentale de dialogue situé ou contextuel, alliant monstration et médiation.

Parmi les thématiques potentielles de cette résidence, l'artiste pourra explorer :

- l'appropriation comme procédé de création ;
- la collaboration ou la co-création comme condition de production ;
- la transformation d'un territoire comme expression artistique ;
- l'expérimentation des formes plastiques aux formes sociales ;
- la tension entre résider, habiter et occuper.

3. Conditions générales

Destinataires de l'appel

La résidence s'adresse aux artistes émanant principalement du champ des arts visuels. Il·elle sera soucieux·se de mener un projet de recherche-création en prise avec l'environnement immédiat et ses enjeux, en collaboration avec l'équipe d'accueil de l'EUR CAPS et les usagers·ères de ce territoire.

Les projets proposés peuvent être inédits ou s'appuyer sur des productions existantes. Ils doivent, dans tous les cas, s'inscrire dans la continuité d'une démarche artistique et d'une méthodologie préalable, ayant pour habitude de travailler en réflexion, en collaboration ou en co-création dans un contexte situé.

Attendus de la résidence

La résidence vise à accompagner l'artiste dans son projet de recherche-création et dans son occupation temporaire du territoire. Il est attendu que le·la résident·e vive en immersion sur le site durant au moins une partie de sa résidence et habite les lieux. Un logement et un atelier sont mis à disposition.

Outre l'accompagnement intellectuel et logistique, l'équipe d'accueil de l'EUR CAPS travaillera sur la communication de la résidence, en collaboration avec l'artiste retenu·e.

Suivant son évolution, le projet de résidence pourra faire l'objet d'une production d'œuvres, d'archives, de représentations performatives ou de toute autre forme en adéquation avec la recherche-création de l'artiste.

En complément, l'artiste accueilli·e sera invité·e à prendre part au séminaire Art (en commun associé à l'EUR CAPS au travers d'échanges avec les étudiants·es. Il·elle pourra formuler une proposition d'engagement des étudiants·es dans le projet artistique. Il·elle sera également invité·e à partager son travail au travers de sa participation au colloque qu'organisera l'EUR CAPS au mois d'avril 2022. Une restitution de la résidence sera également organisée à l'issue de celle-ci.

L'ensemble des modalités de ses diverses implications pédagogiques et de recherche seront discutées et définies en collaboration avec l'artiste sélectionné·e.

Calendrier de la résidence

La résidence se déroulera entre le 11 mars et le 11 juin 2022. Il est demandé une présence sur site de l'artiste pendant 6 semaines, sur cette période, incluant à minima 3 sessions de travail d'une à deux semaines chacune, dont deux semaines de production au terme de la résidence.

Le calendrier de présence sera précisé en concertation avec l'artiste retenu.e, au regard de son projet.

Dates à retenir :

- » Publication de l'appel à candidature : 5 octobre 2021
 - » Clôture des candidatures : 8 novembre 2021
- » Annonce des artistes préselectionnés.es : 22 novembre 2021
- » Entretiens et sélection des candidats.es : deuxième semaine de décembre 2021
 - » Début de la résidence : à partir de mi-février 2022
 - » Fin de la résidence : au plus tard mi-juin 2022

Logement et matériel

L'artiste sera hébergé.e sur le site du bois Perrin. Il.elle disposera d'un logement au sein de l'École, premier bâtiment dédié à l'EUR CAPS, et d'un espace d'atelier mis à disposition.

La chambre à coucher individuelle s'associe à une cuisine et une salle de bain partagées.

L'espace de travail sera défini, parmi les ateliers et bureaux au sein du bâtiment, avec l'artiste en fonction de ses besoins spécifiques. L'EUR CAPS mettra à disposition l'outillage électroportatif disponible en atelier et pourra faciliter la mise en contact et le partenariat avec les éventuels.les partenaires de production (service numérique de l'université Rennes 2, ÉduLab, etc.). L'artiste pourra bénéficier de l'assistance de l'équipe de régie du Bois Perrin et des services techniques de l'université.

Honoraires et production

L'artiste percevra des honoraires d'un montant total de 4000 €. Les trajets seront pris en charge à hauteur de 1000 € maximum.

Il.elle disposera d'un budget de production pouvant atteindre 3 000 € (dont 50 pour cent seront réglés en début de résidence et les 50 pour cent suivants sur devis ou facture).

Modalités de candidature

Dossiers

Le dossier de candidature devra comporter :

- un CV avec numéro de SIRET ;
- un portfolio comprenant un texte de présentation de la démarche artistique et des visuels d'œuvres et/ou d'expositions ;
- une note d'intention du projet de résidence (2 pages maximum) ;
- tout autre document utile en vue du projet de résidence.

Les dossiers sont à adresser en format pdf, par e-mail à l'adresse suivante :

creativepublicspace@univ-rennes.fr, avant le 8 novembre 2021, minuit.

Les documents doivent respecter la nomenclature suivante : NOMprenom CV.pdf, NOMprenom portfolio.pdf, NOMprenom note.pdf.

Jury

La présentation au jury aura lieu lors de la première semaine de décembre 2021. Un email sera envoyé aux candidats·es retenus·es le **22 novembre 2021**, pour prévenir des horaires de passage et du lieu du jury.

Chaque artiste disposera de 20 minutes de présentation, suivies de 30 minutes d'échange avec le jury.

Le jury sera composé de membres du comité scientifique de l'EUR CAPS, de représentants·es des partenaires et de personnalités extérieures.